

1. Identification

| | | |
|---|---|----------------|
| Identificateur de produit | ACIDE CHLORHYDRIQUE , 22 Baume (35-37%) | |
| Autres moyens d'identification | | |
| Synonymes | Aqueous hydrogen chloride, Chlorohydric acid, HCl, Acide chlorhydrique , Muriatic acid, Spirits of salt | |
| Usage recommandé | Traitement des eaux industrielles | |
| Restrictions d'utilisation | Aucun(e) connu(e). | |
| Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur | | |
| Fournisseur | | |
| Nom de la société | PVS Benson | |
| Adresse | 1012 Gore Road Freelton, ON L0R1K0 Canada | |
| Téléphone | 1-800-265-0014 | |
| Courriel | pvsbensoninfo@pvschemicals.com | |
| Numéro de téléphone d'urgence | 24 hours/7 Jours : | 1-519-821-0215 |
| Fournisseur | Voir ci-dessus | |

2. Identification des dangers

| | | |
|---------------------------------|---|---|
| Dangers physiques | Matières corrosives pour les métaux | Catégorie 1 |
| Dangers pour la santé | Toxicité aiguë, voie orale | Catégorie 4 |
| | Toxicité aiguë, par contact cutané | Catégorie 4 |
| | Toxicité aiguë, par inhalation | Catégorie 3 |
| | Corrosion cutanée/irritation cutanée | Catégorie 1 |
| | Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 1 |
| | Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique | Irritation des voies respiratoires de catégorie 3 |
| Dangers environnementaux | Non classé. | |

Éléments d'étiquetage



| | |
|--------------------------------|---|
| Mention d'avertissement | Danger |
| Mention de danger | Peut être corrosif pour les métaux. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact cutané. Toxique par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. |
| Conseil de prudence | |
| Prévention | Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Porter des gants/vêtements de protection/équipement de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. |
| Intervention | Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation . EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |

| | |
|---------------------------------------|---|
| Stockage | Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. |
| Élimination | Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. |
| Autres dangers | Aucun(e) connu(e). |
| Renseignements supplémentaires | 63 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par contact cutané. 63 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par inhalation. |

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

| Dénomination chimique | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | % |
|-----------------------|-------------------------|-----------------------------|-------|
| Acide chlorhydrique | | 7647-01-0 | 35-37 |

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition Les gammes de concentration sont fournies en raison de la variabilité de lot du produit.

4. Premiers soins

| | |
|---|--|
| Inhalation | EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). |
| Peau | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). |
| Yeux | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. |
| Ingestion | EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. |
| Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés | Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Peut irriter les voies respiratoires. Toux. |
| Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire | Symptômes de patient de festin. |
| Informations générales | En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants. |

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

| | |
|--|--|
| Moyens d'extinction appropriés | Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone. |
| Méthodes d'extinction inappropriées | Pas disponible. |
| Risques spécifiques provenant des produits chimiques | Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. |
| Produits dangereux résultant de la combustion | Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Chlorure d'hydrogène. Chlore gazeux. |
| Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers | Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. |
| Équipement/directives de lutte contre les incendies | Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. |
| Méthodes particulières d'intervention | Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause. |

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas goûter ni avaler. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ajouter le composé lentement à l'eau, ne jamais arroser pour composer.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

POUR LE TAMBOUR, L'EMBALLAGE, ET LES RÉCIPIENTS D'ENTREPOSAGE DE BOUTEILLE: Conserver dans un endroit frais, sec, bien-aéré. Stocker seulement dans fermé, correctement marqué des récipients. Garder sous clef. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS).

POUR DES RÉCIPIENTS DE MÉMOIRE DE GRANDE CAPACITÉ: Des réservoirs de mémoire de grande capacité devraient être construits avec des matériaux résistants à la corrosion tels que le caoutchouc ou acier, fibre de verre, ou plastique doublée de verre. Les réservoirs de mémoire de grande capacité devraient contenir une digue suffisamment assez grande pour contenir le contenu entier.

Conserver hors de la portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

| Composants | Type | Valeur |
|-------------------------------------|---------|--------|
| Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) | Plafond | 2 ppm |

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

| Composants | Type | Valeur |
|-------------------------------------|---------|---------|
| Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) | Plafond | 3 mg/m3 |
| | | 2 ppm |

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

| Composants | Type | Valeur |
|-------------------------------------|---------|--------|
| Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) | Plafond | 2 ppm |

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

| Composants | Type | Valeur |
|-------------------------------------|---------|--------|
| Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) | Plafond | 2 ppm |

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

| Composants | Type | Valeur |
|-------------------------------------|---------|--------|
| Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) | Plafond | 2 ppm |

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

| Composants | Type | Valeur |
|-------------------------------------|---------|-----------|
| Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) | Plafond | 7.5 mg/m3 |
| | | 5 ppm |

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

| Composants | Type | Valeur |
|-------------------------------------|---------|--------|
| Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) | Plafond | 2 ppm |

| | |
|--|--|
| Valeurs biologiques limites | Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients. |
| Contrôles d'ingénierie appropriés | Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. |
| Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle | |
| Protection du visage/des yeux | Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial. |
| Protection de la peau | |
| Protection des mains | Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu. |
| Autre | Conformément aux directives de votre employeur. |
| Protection respiratoire | Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2). |
| Dangers thermiques | Sans objet. |
| Considérations d'hygiène générale | A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. |

9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|---|---------------------------|
| Aspect | Solution aqueuse. |
| État physique | Liquide. |
| Forme | Liquide. |
| Couleur | Sans couleur à jaune pâle |
| Odeur | Piquant |
| Seuil de l'odeur | Pas disponible. |
| pH | < 1 |
| Point de fusion et point de congélation | -35 °C (-31 °F) |
| Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition | 85 °C (185 °F) |
| Point d'éclair | Aucune |
| Vitesse d'évaporation | Pas disponible |
| Inflammabilité (solides et gaz) | Sans objet. |
| Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité | |
| Limites d'inflammabilité - inférieure (%) | Sans objet |
| Limites d'inflammabilité - supérieure (%) | Sans objet |
| Limite d'explosibilité - inférieure (%) | Pas disponible. |
| Limite d'explosibilité - supérieure (%) | Pas disponible. |
| Tension de vapeur | 13.3 kPa |
| Densité de vapeur | 1.267 (Air=1) |

| | |
|---|-----------------|
| Densité relative | Pas disponible. |
| Solubilité | |
| Solubilité (eau) | Miscible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Pas disponible |
| Température d'auto-inflammation | Sans objet |
| Température de décomposition | Pas disponible. |
| Viscosité | 1.75 cPs @ 20°C |
| Autres informations | |
| Propriétés explosives | Non explosif. |
| Propriétés comburantes | Non oxydant. |
| Pourc. de mat. volatiles | 100 % |
| Densité | 1.18 |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|---|
| Réactivité | Peut réagir avec les matières incompatibles. |
| Stabilité chimique | La substance est stable dans des conditions normales. |
| Risque de réactions dangereuses | Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. |
| Conditions à éviter | Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. |
| Matériaux incompatibles | Bases. Agents comburants forts. Agents réducteurs. Métaux. Amines. |
| Produits de décomposition dangereux | Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Chlorure d'hydrogène. Chlore gazeux. |

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

| | |
|-------------------|--|
| Inhalation | Toxique par inhalation. |
| Peau | Nocif par contact cutané. Provoque de graves brûlures de la peau. |
| Yeux | Provoque de graves lésions des yeux. |
| Ingestion | Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. |

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Peut irriter les voies respiratoires. Toux.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Toxique par inhalation. Nocif par contact cutané. Nocif en cas d'ingestion. Peut irriter les voies respiratoires.

| Composants | Espèces | Résultats d'épreuves |
|-------------------------------------|----------------|--|
| Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) | | |
| Aiguë | | |
| <i>Cutané</i> | | |
| DL50 | Rat | 5010 mg/kg |
| | souris | 1449 mg/kg |
| <i>Inhalation</i> | | |
| CL50 | Rat | 2810 ppm, 1 heures 1562 mg/l/4h 1405 ppm, 4 heures |
| | souris | 1108 ppm, 1 heures 554 ppm |
| <i>Orale</i> | | |
| DL50 | Lapin | 900 mg/kg |
| | Rat | 700 mg/kg |

| | | |
|---|---|--|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. | |
| Minutes d'exposition | Pas disponible. | |
| Indice d'érythème | Pas disponible. | |
| Valeur d'un œdème | Pas disponible. | |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Provoque de graves lésions des yeux. | |
| Valeur de l'opacité de la cornée | Pas disponible. | |
| Valeur de la lésion de l'iris | Pas disponible. | |
| Valeur des rougeurs de la conjonctive | Pas disponible. | |
| Valeur d'un œdème de la conjonctive | Pas disponible. | |
| Jours de récupération | Pas disponible. | |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | | |
| Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant | | |
| Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) | Irritant | |
| Sensibilisation respiratoire | Pas un sensibilisant respiratoire. | |
| Sensibilisation cutanée | On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée. | |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique. | |
| Cancérogénicité | Voir ci-dessous. | |
| Carcinogènes selon l'ACGIH | | |
| Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) | A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme. | |
| Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité | | |
| Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) | Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme. | |
| Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité | | |
| Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) | Volume 54 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme. | |
| Toxicité pour la reproduction | On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement. | |
| Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique | Peut irriter les voies respiratoires. | |
| Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées | Non classé. | |
| Danger par aspiration | Pas un danger par aspiration. | |
| Effets chroniques | Toute inhalation prolongée peut être nocive. | |
| Autres informations | Pas disponible. | |

12. Données écologiques

| | | | |
|-------------------------------------|---|--------------------------------------|-----------------------------|
| Écotoxicité | Voir ci-dessous | | |
| Données écotoxicologiques | | | |
| Composants | Espèces | | Résultats d'épreuves |
| Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) | | | |
| Aquatique | | | |
| Poisson | CL50 | Gambusie (<i>Gambusia affinis</i>) | 282 mg/L, 96 heures |
| Persistance et dégradation | Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit. | | |
| Potentiel de bioaccumulation | Aucune donnée disponible. | | |
| Mobilité dans le sol | Aucune donnée disponible. | | |
| Mobilité générale | Pas disponible. | | |
| Autres effets nocifs | On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète). | | |

13. Données sur l'élimination

| | |
|--|---|
| Instructions pour l'élimination | Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. |
| Règlements locaux d'élimination | Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. |
| Code des déchets dangereux | Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge. |
| Déchets des résidus / produits non utilisés | Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination). |
| Emballages contaminés | Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. |

14. Informations relatives au transport

| | |
|--------------------|---|
| Généralités | Canada: Preuve de classification: Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous. |
|--------------------|---|

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

| | |
|---|---------------------|
| Numéro UN | UN1789 |
| Appellation réglementaire adéquate | ACIDE CHLORHYDRIQUE |
| Classe de danger | 8 |
| Groupe d'emballage | II |

TMD



15. Informations sur la réglementation

| | |
|--------------------------------------|---|
| Règlements fédéraux canadiens | Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux. |
|--------------------------------------|---|

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)

Classe B

| | |
|-------------------------|----------|
| Situation SIMDUT | Contrôlé |
|-------------------------|----------|

Règlements internationaux

Inventaires

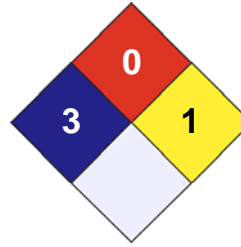
| Pays ou région | Nom de l'inventaire | En stock (Oui/Non)* |
|-----------------------|---------------------------------------|----------------------------|
| Canada | Liste intérieure des substances (LIS) | Oui |
| Canada | Liste extérieure des substances (LES) | Non |

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

| LÉGENDE | |
|---------|---|
| Extrême | 4 |
| Grave | 3 |
| Modéré | 2 |
| Faible | 1 |
| Minimal | 0 |

| | |
|-------------------------|-----|
| Santé | / 3 |
| Inflammabilité | 0 |
| Danger physique | 1 |
| Protection individuelle | X |



Date de publication

10-Avril-2017

Date de la révision

10-Avril-2017

Version n°

01

Autres informations

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Préparée par

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021